
Séance du mardi 19 décembre 2023

Date de la convocation : 12 décembre 2023

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 42

**Présents non votants :
5**

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Vincent LOMBART, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

Représentés : 3

Votants : 45

Représentés : Jean-Louis ADRIAN représenté par Bernard RENAUDIN, Patrick GROSS représenté par Thierry RAMAND, Lidwine LINARD représentée par Françoise KLEIN

Excusés : Frédéric ERNST, Raymond LECLERC, Céline PHILIPPOT

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Didier CHASSEIGNE, Patrice DEFOULLOY, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Karine PATRIS, Yannick PEZET, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Angélique THILL, Francis WITZ, Michel VARNUSSON, Christine POLMARD

Secrétaire de séance : Clarisse JACQUET

DE_2023_097 - Objet : Reconversion de la maison de santé de Rembercourt-Sommaise en micro-crèche et espace partagé : Avenant n°2 au marché de travaux avec l'entreprise EGIL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu l'ordonnance n°2005-645 du 6 juin 2005 relative aux procédures de passation des marchés publics des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 4 .11 « Action sociale d'intérêt communautaire » ;
Vu le projet de territoire approuvé par délibération en date du 16 décembre 2021,
Considérant qu'un avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux de reconversion de la maison de santé de Rembercourt-Sommaisne a été transmis via le profil acheteur « emarchespublics.com » le 08 février 2023 et au BOAMP du 08 février 2023 ;
Vu la délibération DE_2023_034_Attribution du marché de travaux de reconversion de la maison de santé de Rembercourt-Sommaisne en micro-crèche et espace partagé ;
Vu le classement sans suite du lot 6 au motif de l'intérêt général suite à des modifications des spécificités techniques du lot ;
Considérant que le lot 6 a fait l'objet d'une nouvelle consultation en date du 12 avril 2023 via le profil acheteur « emarchespublics.com » ;
Considérant que ce marché de travaux est passé selon une procédure adaptée ;
Par délibération en date du 1^{er} juin 2023 le lot 6 a été attribué à l'entreprise EGIL pour un montant de 46 374,45 € HT.

Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet :

- De valider le montant de 6 928,61 € HT (8 314,33 € TTC) portant sur la mise en place de registres motorisés et de sondes CO² dans la micro-crèche et dans l'espace partagé.
- De modifier en conséquence le montant du lot 6 initialement à 46 374,45 € HT en le passant à 53 303,06 € HT

Soit une augmentation du lot 6 de 6 928,61 € (14,9 %).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant n°2 ;
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 décembre 2023 et publié ou notifié le 21 décembre 2023
--